

L'ASSURANCE MONT-ROYAL
 Compagnie Indépendante (Incendie)
 Bureaux : 1720 rue Notre-Dame
 Coin St-François-Xavier, MONTREAL
 RODOLPHE FOMENT, Président.
 J. E. OLMÉNT, Jr., Gérant-Général.

**PATENTES
 OBTENUES PROMPTEMENT**

Avez-vous une idée?—Si oui, demandez le
 Guide de l'Inventeur qui vous sera envoyé gratis
 par Marlon & Marlon, Ingénieurs-Consulés.
 Bureaux : { Edifice New York Life, Montréal,
 { et 407 G Street, Washington, D. C.

SUN LIFE OF CANADA
 AU 31 DÉCEMBRE 1908

Actif.....	\$29,238,525.51
Surplus sur tout le Passif et le Capital, Hm 3 ^e et 3 p.c. Standard	2,598,303.98
Surplus d'après l'Étalon du Gouv.	4,118,491.91
Revenu en 1908.....	6,949,601.98
Assurances en vigueur.....	119,517,740.89

Écrivez au bureau-chef à Montréal pour avoir la petite
 brochure intitulée "Prosperous and Progressive."
 LES POLICES DE LA SUN LIFE SONT FACILES À VENDRE

**LA COMPAGNIE
 'EQUITABLE'**
 D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU

Les nouvelles primes reçues depuis le dernier
 rapport fait au gouvernement, sont au delà de
\$74,871,53
 et la compagnie a émané au delà de
2,143
 polices depuis cette date, ce qui est un des meil-
 leurs résultats qu'une compagnie puisse obtenir

S. T. WILLETT, PRÉSIDENT F. CAUTHIER, GERANT

LA CANADA LIFE A PAYÉ
 en 1905, aux détenteurs de polices ou
 à leurs représentants : : : : :

\$3,272,000

contre des paiements similaires de
\$4,954,000
 faits par les vingt-et-une autres com-
 pagnies Canadiennes.

(ÉTABLI 1869)
**The Phenix Insurance Company
 OF BROOKLYN**
 TOTAL DE L'ACTIF - - \$8,719,795.33
 Robert Hampson & Son, Agents,
 5 ST. JOHN STREET

La Compagnie d'Assurance
MUTUELLE DU COMMERCE
 contre l'Incendie.

Actif excédant - \$260,000.00
 Assurance en force - \$2,800,000.00

DEPOT AU GOUVERNEMENT
 en conformité avec la nouvelle Loi des assurances
 de Québec, 8 Édouard VII, Chap. 69.
 Bureau Principal: 151 rue GILROUARD, St-Hyacinthe

Assurances

LA VENTE DE L'ASSURANCE-VIE

Par J. W. Johnson, président de la Central Life

(Suite)

Les hommes de cette classe connais-
 sent tout ce qui concerne l'assurance-vie,
 et il n'y a rien qui y touche qu'ils n'aient
 fait, y compris les directeurs de toutes
 les agences dans leur sphère d'opérations.
 Ils offrent gracieusement leurs conseils
 sur toutes les questions, même sur la
 marche de l'univers, condescendant tou-
 tefois à accepter leurs émoluments men-
 suels, variant parfois la monotonie de
 la chose en faisant des demandes semi-
 mensuelles, une affaire étant juste sur
 le point de se faire. C'est toujours la
 même histoire; les avances sont suppri-
 mées. Ces hommes voient soudain un
 nouveau moyen de se tirer d'affaires.

Ils trouvent une autre compagnie, dont
 le directeur d'agence est particulière-
 ment anxieux de montrer de beaux ré-
 sultats et celui-ci obtient de faire un con-
 trat spécial avec ce monsieur, qui a si
 généreusement ravivé son espoir chancel-
 lant, en lui parlant d'un succès inespéré.

L'homme aux gros contrats est celui
 qui n'obscurcit pas l'horizon tout entier,
 mais dont les ventes sont assez fortes
 pour justifier l'emploi de tout son temps.
 De cette manière, le montant des affai-
 res faites sera largement mesuré par les
 exigences et les besoins pécuniaires de
 l'agent.

L'agent prospère n'est pas d'habitude
 à la recherche d'un emploi, car il en a
 un. Je suis porté à croire qu'il se pré-
 sente rarement dans les bureaux de l'as-
 surance. Le gérant de l'agence doit aller
 le trouver sur son propre terrain, l'ins-
 truire et le diriger comme il l'entend.

L'agent prospère de l'avenir occupera
 une position particulièrement importante,
 et c'est à ses efforts que sera grandement
 due la popularisation légitime de l'assu-
 rance auprès du public qui s'assure. Il
 sera aussi prudent dans le choix de sa
 compagnie que la compagnie sera pru-
 dente dans le choix de ses agents. Les
 relations entre agents et compagnie se-
 ront plus cordiales et plus durables. L'a-
 gent occupera son propre territoire, dont
 les habitants seront ses commettants.

L'étendue de ce territoire devrait être
 mesurée à l'aptitude de l'agent à le cul-
 tiver et à récolter le fruit de son labeur.
 Aucune erreur plus grande ne peut être
 faite que de permettre à un agent d'ex-
 ploiter un territoire illimité.

**Aux Chefs d'Entreprises,
 Industriels et Manufacturiers.
 Accidents du Travail.**

La LOI concernant les responsabilités des
 accidents dont les ouvriers sont victimes dans
 leur travail, et la réparation des dommages qui
 en résultent, est entrée en vigueur le 1er Janvier
 1910.

LA PREVOYANCE,

met à votre disposition les services d'experts
 en matière d'assurance contre les Accidents du
 Travail et vous évitera tout sujet d'ennuis et de
 responsabilité.

Assurez-vous sans retard.

Écrivez à J. C. Oagné, Gérant Général,
 33 Guardian Bldg. MONTREAL.
 ou Téléphonnez Main 5027. Agents demandés.

**WESTERN
 ASSURANCE CO.**
 INCORPORÉE EN 1861

ACTIF, au-delà de - - \$3,130,384.82

Bureau Principal: TORONTO, Ont
 Hon. GEO. A. COX, Président.
 W. R. BROCK, et JOHN HOSKIN, K. C.
 LL.D., Vice-Présidents.
 W. B. MEIKLE, Gérant-Général.
 C. C. FOSTER, Secrétaire.

Succursale de Montréal:
 159 rue Saint-Jacques.
 ROBT. BROWERDINE, Gérant



Succursale au Canada, Bureau Chef à Montréal

**METROPOLITAN
 Life Assurance Co'y of New York**
 (Compagnie à Fonds Social)

Actif.....	\$236,927,000
Polices en vigueur au 31 décembre 1908..	9,960,106
En 1908, la compagnie a émis au Canada des polices pour....	\$16,812,000
Elle a déposé entre les mains du Gouver- nement Canadien, exclusivement pour les Canadiens.....	\$5,500,000

Il y a plus de 300,000 Canadiens
 assurés dans la METROPOLITAN.